
Compte rendu du Conseil Municipal n°3 du 07 avril 2021

✓ **Enumération des pouvoirs :**

- Jacques MAHE à Jean-Marc DE LUSTRAC
- Michelle FABRE à Maryse POTEL

✓ **Signature de la feuille d'émargement**

✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du n°2 du 12 mars 2021**

à l'unanimité

✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse POTEL**

✓ **Modification de l'ordre du jour : ajout des points 5 – 6 – 7 – 8 et 9**

✓ **Ordre du jour :**

1. Mise en place d'une convention financière avec le SIAEP portant sur l'extension du réseau d'eau potable – Champs de La Foire
2. Attribution de subventions aux associations pour 2021
3. Détermination des taux des taxes locales directes pour 2021
4. Orientation budgétaires 2021
5. Adhésion aux divers organismes pour 2021
6. Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles
7. Réévaluation des loyers des logements 9 Route de Montignac
8. Acquisition d'une parcelle à L'Apleugement en vue de constituer une réserve foncière pour la création du schéma de mobilité douce
9. Projet halte ferroviaire : lancement de la phase d'études préliminaires
10. Questions et informations diverses

1. Mise en place d'une convention financière avec le SIAEP portant sur l'extension du réseau d'eau potable – Champs de La Foire

Considérant que pour la viabilisation du terrain destiné à accueillir le futur pôle jeunesse de la CDC Cœur de Charente, une extension du réseau d'eau potable d'environ 100 mètres linéaires est nécessaire ;

Considérant que le SIAEP Nord-Ouest Charente prend à sa charge l'extension des 50 premiers mètres linéaires de canalisation ;

Vu l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 6 571.87 € TTC ;

Les membres du Conseil municipal valident le financement de l'extension du réseau d'eau potable au Champs de la Foire au-delà des 50 premiers mètres linéaires et le plan des réseaux d'eau potable existants pour un montant estimé à 3 089.72€ et autorisent Le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

2. Attribution de subventions aux associations pour 2021

Il est rappelé que tout conseiller intéressé ne prend pas part au débat et au vote de l'association concernée.

ASSOCIATIONS COMMUNALES

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT SOLLICITÉ EN 2021	VOTES	MONTANT VOTÉ
AMIS CAVALIERS DU SABLON	500 €	Ajourné demande complément d'information	
ART'PÈGES ET MÉLODIES	300 €	15 votes pour 300 €	300 €
ENTENTE PONGISTE	1 800 €	Unanimité	900 €
MUSICAVARS	2 200 €	Unanimité	2 200 €*
VARS EN CŒUR	600 €	1 abstention (Guerry)	600 €
CRAB	300 €	Unanimité	300 €*
PETANQUE VARSOISE	1 000 €	1 abstention (Penaud)	1 000 €
VARS ATTACK	500 €	Unanimité	500 €*
AMAP CROQ BIO	400 €	Unanimité	400 €

ASSOCIATIONS HORS COMUNE

NOM DE L'ASSOCIATION	VOTES	MONTANT VOTÉ
ADAPEI CHARENTE	1 abstention (Huet)	100 €
AMF TELETHON	Unanimité	0 €
ANGOULEME NATATION	1 abstention (Camy)	400 €*
APE EUGENE LACROIX	Unanimité	300 €*
ASSO DES SCLEROSÉS EN PLAQUES	Unanimité	200 €
ASSOCIATION CHANTE BOIXE	1 abstention (Beaulieu)	50 €
ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DE LA BRACONNE	Unanimité	70 €
CERCLE DES JEUNES DE MONTIGNAC	Unanimité	150 €
FRANCE ADOT	Unanimité	100 €
MFR CHERVES-RICHEMONT	2 abstentions (Camy - Roumagne)	100 €
MFR SAINT-PROJET	2 abstentions (Camy - Roumagne)	100 €
MFR JARNAC	2 abstentions (Camy - Roumagne)	100 €
RASED	Unanimité	240 €

NOM DE L'ASSOCIATION	VOTES	MONTANT VOTÉ
TED 16 CHARENTE	1 abstention (Camy)	100 €
APF France HANDICAP	Unanimité	100 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	Unanimité	150 €
AGEF	Ajourné demande complément d'information	
COLLECTIF OGM VIGILANCE PESTICIDE 16	1 abstention (Guerry) 1 pour (Camy) 19 contre	0 €
SOUTIEN URGENCES RUFFEC	Unanimité	150 €
CASSIOPEE	1 abstention (Guerry) 4 pour 100 € (Garcia-Potel-Roumagne-Corini) 14 pour 0€	0 €

3. Détermination des taux des taxes locales directes pour 2021

La loi de finance 2020 prévoit que la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties soit fusionnée avec la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Sans augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales les montants sont les suivants :

	Bases d'imposition. Prévisionnelle 2021	taux votés	Produits correspondant
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	2 447 911	21.80 + 22.89 = 44.69	888 437
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	102 958	51.33	52 819
<i>CFE</i>	190 918	22.21	30561
Total			971 817

L'application de ce calcul entraîne une surcompensation de la taxe d'habitation qui est neutralisé par un coefficient correcteur de 0,81987 pour un maintien du montant au niveau de 2020.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

4. Orientations budgétaires 2021

Les principaux projets 2021 sont les suivants :

N°	OBJET	Recettes	2021
1	ATELIERS MUNICIPAUX TRAVAUX		180 000,00 €
2	CONTAINERS BACS JAUNES		2 000,00 €
3	CREATION DE WC PUBLICS		75 000,00 €
4	ECLAIRAGE PUBLIC DES HAMEAUX		50 000,00 €
5	FDAC PAR CDC CŒUR CHARENTE		28 000,00 €
6	MAISON FRANCE SERVICE	44 000 €	330 000,00 €
7	POLE JEUNESSE - CLOTURE ANTI BRUIT ZONE SPORTIVE		100 000,00 €
8	RAMPE DE L'EGLISE ACCES PMR		50 000,00 €
9	SCHEMA D'ACCESSIBILITÉ		15 000,00 €
10	BORNES ET AFFICHAGE NUMÉRIQUE		40 000,00 €
11	VOIRIE ROUTE DE ROUHENAC / POLE JEUNESSE		250 000,00 €
12	ACHAT DE TERRAINS		250 000,00 €
13	ACHAT DE BATIMENT		25 000,00 €
14	MOBILIER ECOLE		5 400,00 €
15	ETUDE SNCF		97 000,00 €
16	ECRAN NUMERIQUE MAIRIE		11 000,00 €
17	CLOTURE SAPONINE		3 000,00 €
18	ALPHASIGNE MAIRIE		3 500,00 €
19	TRACTOPELLE OPERATION 2020		105 600,00 €
20	ACQUISITIONS LOGICIELS MAIRIE		11 000,00 €
			1 631 500,00 €

5. Adhésion aux divers organismes pour 2021

Montants des adhésions :

COMPTE	ORGANISMES	MONTANT DU FINANCEMENT PREVISIONNEL
657358	PETR	500.00 €
657358	SYND.DEPART.D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (SDEG)	
	– Cotisation 2020	6 288.75 €
	– Travaux prévisionnels	8 562.70 €
657358	AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 16 (ATD 16)	6 500.00 €
657358	SYNDICAT DE LA FORET DE LA BOIXE	1 442.00 €
657358	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA FOURRIERE	1 780.00 €
657348	COMMUNE DE FLEAC	443.70€
657348	COMMUNE DE SAINT AMANT DE BOIXE	1 040.68 €
657351	CDC CŒUR DE CHARENTE	6 500.00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6. Participation aux frais de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles

En matière d'enseignement public, « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence ».

Le SIVOS de Mareuil sollicite une participation financière de 4 157.09€ (année 2020/2021), correspondant aux charges de fonctionnement de deux enfants inscrits aux écoles de Mareuil et Courbillac.

Les élus ne souhaitent pas supporter ces charges de fonctionnement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7. Réévaluation des loyers des logements 9 Route de Montignac

Actuellement un seul logement sur trois est occupé au 9 Route de Montignac à savoir l'appartement n°3 ;

La commune a reçu une demande urgente de logement, il est proposé aux membres du Conseil municipal de louer les appartements n° 1 et 2 pour un montant de 300 €/mois auxquels s'ajoutent 25 € de charges, soit 325 €/mois.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

8. Acquisition d'une parcelle à L'Apleugement en vue de constituer une réserve foncière pour la création du schéma de mobilité douce

L'ETAT propose à la commune l'acquisition d'une parcelle à L'Apleugement cadastrée ZA 87, située en zone A du Plan Local d'Urbanisme, d'une superficie de 510 m² au prix de 0.38 €/m² soit un montant de 193.80€.

Le Conseil municipal valide cette acquisition et la prise en charge de tous les frais annexes liés à l'acte notarié et au bornage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

9. Projet halte ferroviaire – lancement de la phase d'études préliminaires

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage, qui a eu lieu le 16 décembre 2020, il a été décidé le lancement de la phase d'études préliminaires en 2021 par SNCF Gares et Connexions.

Le besoin de financement pour cette phase d'étude qui se déroulera sur 15 mois, s'élève à 290 000 €. La Région Nouvelle-Aquitaine, prévoit de participer à hauteur de 50% La CDC Cœur de Charente prévoit une participation à hauteur de 48 000 €, le reste à charge pour la commune sera de 97 000 €.

Une convention sera signée avec tous les partenaires.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

10. Questions et informations diverses

- ✓ Prochain conseil le 15 avril à 18h : vote des budgets 2021
- ✓ La commune de Vars s'associe à l'opération de recyclage des mobiles usagés organisée par l'Association des Maires de Charente. Cette dernière a signé un partenariat avec Orange et propose aux communes du département de disposer gratuitement d'une boîte de collecte pour récupérer les téléphones mobiles usagés et leurs accessoires. L'intégralité des bénéfices est reversée par Orange à Emmaüs International.

Le Maire, Jean-Marc DE LUSTRAC

